Déclaration préalable SNES / SNUIPP-FSU CAPA
Recours sur les rendez-vous de carrière
du corps des PsyEN
28 janvier 2022

Cette CAPA se tient dans un contexte difficile après une rentrée 2021 avec des conditions de travail dégradées : mesures sanitaires insuffisantes pour faire face à la propagation du virus, qui s'accélère depuis plusieurs semaines, nombre important de postes non pourvus de PsyEN dans l'académie… Les personnels sont extrêmement affectés par ce contexte et le fait que la hiérarchie leur demande de pallier les postes non couverts rend la situation encore plus insupportable. Nous rappelons que ce n'est pas aux personnels en poste de pallier le manque de recrutement dans l'Education nationale. Les PsyEN ont en moyenne 1500 élèves à leur charge, il n'est pas possible de leur demander plus.

Autre constat, les PsyEN n'ont toujours pas été équipés d'ordinateurs et de téléphones portables pour pouvoir exercer leur travail à distance. En tant que personnel itinérant exerçant sur plusieurs établissements, pouvoir être joignable et centraliser les informations sur un seul outil informatique est indispensable, d'autant plus en période de travail à distance. Nous rappelons de nouveau que tous les PsyEN n'ont pas accès à un ordinateur dans les établissements scolaires et que la vétusté de certains équipements ne permet pas d'exercer correctement ses missions. Doter les ordinateurs existants d'un casque et d'un micro pour pouvoir suivre les nombreuses réunions en visio est un minimum dans la période actuelle. Nous demandons que la même dotation qui a été faite aux assistantes sociales soit faite à destination des PsyEN EDA et EDO de l'académie.

Nous continuons de porter les inquiétudes des collègues concernant l'avenir du service public d'orientation de l'Éducation nationale. Les personnels sont toujours dans l'attente des annonces du Ministre sur l'existence des CIO. Ces dernières années les fusions et les fermetures de CIO en particulier sur l'académie ont dégradé les conditions de travail des personnels et complexifié l'accessibilité des services aux usagers. Dans la période actuelle, cette situation est encore plus problématique et les prochaines fusions prévues comme pour les CIO de Versailles et de Saint-Cyr vont continuer d'accroître ces difficultés. Nous nous inquiétons du relogement qui sera trouvé pour le CIO de Versailles. Nous attendons toujours, depuis le mois d'octobre 2020, le relogement du CIO d'Ermont. Il n'y pas d'avancée sur ce dossier et les conditions de travail des personnels sont intenables au sein du CIO de Sarcelles. Les locaux ne sont pas prévus pour accueillir ces deux équipes. Des problèmes de chauffage qui existent depuis plusieurs années perdurent encore et dégradent les conditions de travail des personnels et l'accueil des usagers.

La CAPA qui se tient ce jour est, à bien des égards, emblématique des conditions dans lesquelles le dialogue social se déroule, depuis qu'a été promulguée la loi dite de Transformation de la Fonction publique. Pour cette CAPA n'est ainsi prévu que l'examen de situations individuelles pour lesquelles des recours ont été formulés. Il n'est donc plus prévu d'examen de l'ensemble des situations, ce qui va à l'encontre de la conception du paritarisme qui présidait à sa création, et qui reste la nôtre. Seul l'examen exhaustif des

situations permet en effet de s'assurer de l'équité de traitement et du fait que chacun obtient effectivement ce à quoi il a droit. Il est ainsi devenu impossible de défendre les droits de l'ensemble des personnels.

La CAPA de ce jour, avec un seul recours, met en lumière la complexité des procédures pour faire valoir ses droits. Les collègues ont perdu confiance en l'institution et n'ont plus l'énergie de faire de recours alors même qu'il y a une discordance entre l'avis émis par l'IEN et DCIO et l'avis final de la rectrice. Compte-tenu du nombre de collègues qui nous sollicitent, nous pouvons attester que le peu de recours ne traduit pas la satisfaction des collègues vis-à-vis de l'évaluation mais bien un découragement face à ces procédures complexes où ils ont le sentiment que les démarches n'aboutiront pas, malgré toute l'énergie investie.

Pour conclure sur la question du dialogue social : les personnels et les organisations syndicales sont privés, depuis plusieurs semaines, d'un interlocuteur essentiel pour toutes les questions relatives aux droits des personnels, à leurs carrières, à leurs conditions d'exercice. Nous sommes en effet toujours en attente de connaître le·la nouvel·le DRH de rectorat de Versailles. Dans la situation extrêmement complexe que nous vivons, est-il vraiment concevable que la plus grande académie de France fonctionne sans que ce poste fondamental soit pourvu ?

Concernant les recours sur l'appréciation finale suite au rendez-vous de carrière, les problèmes déjà dénoncés les années précédentes subsistent : Confusion persistante entre l'évaluation et la promotion ;
Absence de reconnaissance de la qualité du travail et de l'investissement des personnels ; Impossibilité, pour les personnels n'ayant pas eu leur rendez-vous de carrière ou ayant une grille incomplète, d'avoir connaissance de leur appréciation et de la contester selon les modalités communes.
Les collègues sont attachés à la reconnaissance de leur investissement et de leur travail. Cette reconnaissance est déjà très largement absente au niveau salarial depuis de trop nombreuses années, et ce n'est pas la prétendue revalorisation prévue par le Gouvernement qui suffira à améliorer la situation. Nous dénonçons l'absence de cette reconnaissance à l'occasion de l'examen de la valeur professionnelle des personnels. Les contingents de promotion ne doivent pas piloter l'évaluation. C'est pour cette raison que la FSU continue de revendiquer la déconnexion totale entre avancement et évaluation, avec une carrière accélérée pour tous, sur les trois grades, en alignant le rythme de passage d'échelon sur le rythme le plus favorable. De ce point de vue, la mise en œuvre du PPCR a constitué une avancée pour tous les collègues, qui peuvent parcourir la classe normale en 26 ans maximum (contre 30 ans précédemment). Il est profondément regrettable que le Ministère ne soit pas allé au bout de cette logique en déconnectant totalement la carrière et l'évaluation, comme dans d'autres corps de catégorie A que nous côtoyons !
Décidément, l'école de la confiance prônée et souhaitée par le Ministre reste un slogan de communication, dépourvu de sens dans le quotidien des collègues et des élus des personnels.

Plus que jamais, le SNES-FSU et le SNUipp-FSU revendiquent la déconnexion totale entre l'évaluation et l'avancement, avec une carrière pouvant être parcourue par tous sans obstacle de grade et à un rythme unifié le plus favorable pour tous.